

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 15 Mars 2022

Le comité syndical dument convoqué le 07 mars 2022, s'est réuni le 15 mars 2022 à 19h00, à la mairie de Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 15

Présents: Marie Héléne DESCOUTURES, Geneviève LECLERCQ, Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Samuel LEFRANC, Alain LESUR, Jacques LEULLIER, Olivier GRAVET, François MILLE-MATHIAS, Céline MASSON, Gérard CROSNIER, Hugues SPITAEELS.

Absents excusés : Rose France DELAIRE, Katia MARGUERY, Romuald TRABOUILLET, Gilles ROGER.

Madame DELAIRE donne pouvoir à Monsieur D'HAILLECOURT

Monsieur TRABOUILLET donne pouvoir à Monsieur AUZOU

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard D'HAILLECOURT.

Le Président informe les membres du Comité qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la réglementation du temps de travail des agents ainsi que les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité suite à la réception d'un mail de la Préfecture.

L'ensemble des membres acceptent qu'un élément soit ajouté à l'ordre du jour.

1. Compte rendu de la réunion du 08 décembre 2021.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 08 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2021.

Monsieur AUZOU sort de la pièce pour ne pas assister au vote.

Dès lors, M. Yannick DESPLAINS propose à l'assemblée d'approuver les comptes administratifs 2021.

Section exploitation Dépenses : 1 114 124.57 € Recettes : 1 008 178.57 €

Section investissements Dépenses : 891 331.27 € Recettes : 1 079 662.52 €

Solde d'exécution section exploitation : -105 946.00 €

Solde d'exécution section investissement : 188 331.25 €

Pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le compte administratif de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

Monsieur Le Président présente les chiffres transmis par le comptable du Trésor Public concernant l'exercice 2021 et confirme que les valeurs sont semblables aux résultats du compte administratif présenté sur le point précédent.

Après délibération, le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

4. Affectation du Résultat.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2021

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 181 032.30 €

Résultat de fonctionnement reporté : 1 340 677.01 €

Le Président demande à l'assemblée de voter l'affectation de résultat 2021

Après délibération du comité syndical, l'affectation du résultat de l'année 2021 est approuvée à l'unanimité.

5. Budget primitif 2022.

Le Président présente le budget primitif de l'année 2022.

Section exploitation Dépenses : 1 172 350.07 € Recettes : 1 000 224.00 €

Section investissements Dépenses : 570 824.00 € Recettes : 554 969.07 €

Excédent reporté section exploitation : -105 946.00 €

Excédent reporté section investissement : 188 331.25 €

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2022.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le budget primitif de l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

6. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le Président annonce que le Comptable Public n'a pas pu recouvrer des titres de recettes et demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres suivants :

N° 000521000961 / compte 6542 / 1131.36 €.

N° 000420024758 / compte 6542 / 99.36 €.

N° 000220016313 / compte 6542 / 299.87 €.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

7. Organisation du temps de travail des agents et modalité de mise en œuvre de la journée de solidarité.

Le Président indique que la Préfecture demande à l'assemblée de se prononcer provisoirement sur le projet d'organisation du temps de travail des agents ainsi que les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité.

Le Président propose un projet de délibération qui sera transmis au Comité social territorial pour avis. Le Président indique que la durée hebdomadaire de travail est fixé à 35 heures par semaine, les cycles de travail seront identiques pour les services soient : 7 h / jour, effectuées pendant 5 jours du lundi au vendredi.

La journée de solidarité sera réalisée le lundi de Pentecôte.

Après délibération, tous les membres de l'assemblée approuvent la proposition.

Informations diverses.

Le Président indique que 220 compteurs ont été changé en 2021, l'évolution du nombre d'abonnés est stable (2758) avec une légère progression pour la commune de Poix de Picardie. Les services techniques procèdent à l'installation de puces sur les compteurs difficile d'accès. Le président fait part du bon taux de rendement du syndicat pour l'année 2021, légèrement inférieur à 90%. Les travaux de renforcement de canalisations ont débuté rue d'Hescamps à Frettemolle. Monsieur Desplains et le secrétaire ont suivi une formation pour la gestion du site internet. Le site est pour le moment en construction.

Clôture de la séance à 20 heures 15.

Le Secrétaire
Bernard D'HAILLECOURT